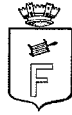


REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE FLAYOSC

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
27	27	25

Délibération n°2016-047

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Mairie de Flayosc

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Flayosc

Séance du 22 juin 2016

L'An deux mille seize et le vingt-deux juin à 18h15, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien MATRAS, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Fabien MATRAS, Monsieur Christian TAILLANDIER, Madame Laure REIG, Monsieur Jacques AIMÉ, Madame Hélène ARMITANO, Monsieur Michel SPINELLI, Madame Véronique GÉRARD, Monsieur Thierry MÉNARD, Madame Rosana TABAR adjoints

Madame Joëlle SCHLOSSER, Monsieur Jean-Alain LÉOCARD, Monsieur Bernard LARUE, Monsieur Pierre PENEL, Madame Dominique CREISMEAS, Monsieur Christian LAURENT, Monsieur Alain BOUCHER, Madame Fleur IMBERT, Madame Odile BOULOGNE, Monsieur Patrice GRANDCLÉMENT, Madame Françoise MARKOWSKI
Conseillers

Etaient Représentés : Madame Danielle EVRARD représentée par Madame Laure REIG, Madame Danielle TAILLANDIER représentée par Monsieur Fabien MATRAS, Madame Karine ALSTERS représentée par Monsieur Alain BOUCHER, Monsieur Jean-Paul TRUC représenté par Madame Odile BOULOGNE

Etaient Absents : Madame Stella RYSER, Monsieur Rémi COULOMB,

Secrétaire de la Séance : Madame Fleur IMBERT

Publié le :

Rapporteur : Monsieur Fabien MATRAS

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-5 et suivants ;

Considérant la réunion de concertation publique tenue le 02 décembre 2014 sur l'état des lieux et les premiers enjeux;

Considérant la réunion des Personnes Publiques Associées tenue le 02 décembre 2014 sur l'état des lieux et les premiers enjeux;

Considérant le projet de PADD réalisé suite aux ateliers de travail du comité de pilotage et de commission urbanisme en charge de l'élaboration du PLU ;

Considérant la réunion de concertation publique tenue le 03 novembre 2015 sur le projet de PADD;

Considérant la réunion des Personnes Publiques Associées tenue le 03 novembre 2015 sur le projet de PADD;

Considérant que le projet de PADD a été communiqué à l'ensemble des élus ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire lequel a rappelé les orientations générales du PADD :

Orientation n°1 « Un projet d'aménagement durable pour les Flayoscais »

Le PADD exprime la politique communale de développement urbain pour les 15 à 20 prochaines années. L'objectif est de permettre l'accueil de nouvelles populations au sein d'un cadre de vie de qualité et préservé. C'est pourquoi, l'extension de l'urbanisation se doit d'être mesurée et intégrée dans le paysage. Flayosc est attractive : son centre-ville, ses équipements et services, ses paysages et jardins, ses points de vue, sont autant d'atouts à conserver et à valoriser. Le projet d'aménagement de Flayosc se doit d'être durable, en adaptant les extensions urbaines à la morphologie du village, en favorisant la diversité des formes urbaines et des typologies de l'habitat, en permettant aux circulations « douces » de connecter les différents quartiers au centre-ville et aux équipements publics, tout en étant moins consommateur d'espaces

Orientation n°2 « Un projet économique lié au terroir et au cadre de vie de Flayosc »

Le PADD engage la commune vers un développement économique durable et local basé sur ses propres richesses : richesse agricole tout d'abord, mais aussi richesses touristiques et de loisirs étroitement liées au cadre de vie et aux paysages. Le centre-ville doit aussi concentrer un maximum d'attractivité et de services de proximité, tandis que Michelage s'avère être le quartier propice au développement de nouvelles activités économiques et tertiaires, notamment celles liées au tourisme, loisirs et équipements publics. Enfin, une zone artisanale intercommunale au quartier de Lapié est prévue en bordure de la route de Salernes.

Orientation n°3 « Un projet environnemental de préservation des paysages et des espaces naturels et forestiers Flayoscais »

Le PADD identifie quatre principaux enjeux environnementaux. Les ressources naturelles sont fragiles et ne sont pas infinies, il est indispensable de protéger ces grands équilibres écologiques pour préserver notre société et notre cadre de vie. Parmi les principaux enjeux environnementaux, les thématiques suivantes ont été identifiées : économiser et préserver les ressources naturelles fondements de nos paysages, protéger la biodiversité par la mise en

place d'une trame verte et bleue (TVB), limiter les émissions de CO² et gérer la gestion des déchets.

Après présentation des orientations générales du PADD, l'essentiel des discussions sera reporté à la présente délibération. L'essentiel des discussions ont porté sur :

- L'évolution du nombre de terrains disponibles sur les zones AU (Route de Sauveclare, Route des Plans)
- La future zone artisanale, situé Quartier Lapie se trouve t'elle en zone boisée ?
- Le calendrier définit pour l'OAP La Colle
- L'extension du centre-ville
- Le programme de logement en accession à la propriété
- Les activités tertiaires situées dans le secteur du Michelage
- La différence entre l'agritourisme et vente de de produits agricoles
- Le nombre d'hectare agricole inscrit au PLU

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu sur les orientations générales du PADD,

Après clôture des débats par Monsieur le Maire,

Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations du PADD,

Dit que :

- La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Flayosc, le 23 juin 2016

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Fabien MATRAS

Maire de Flayosc

